

COMITÉ DE DIRECTION

Réunion du Mercredi 29 Août 2018 à 18 heures au siège du District de la Gironde à Bruges

Président : M. Alexandre GOUGNARD

Présents : Mesdames LAGARDE Valérie et LUCAS Nathalie – MM. BANEY Hubert, BIDART Jean Luc, CATALAA Jean Louis, COENE Éric, DARMUZEY Yvon, DARRIET Didier, DESCHAMPS Christophe, DUBARRY Christian, DUPIOL Alain, GAUD Raymond, GAUDET Michel, GOMEZ Antoine, LAGU Michel, LALANNE Joel, GRELOT Julian, GRENIER Patrick, HUGUET Frédéric, LUCANTE Robert, SOUBABERE Pierre

Assiste : M. Nicolas SOULÉ (Directeur en charge de la Direction Administrative et Affaires Générales)

Excusés : MM. BARAT Erik, CHAUVIN Jean Bernard, DEBINSKI Alain, DIAS Nelson, DUBEDAT Jean Pierre, GRESSER Bernard, GOUBET Philippe, SARRAUTE Romain.

PRESENTATION ET VALIDATION DES TARIFS 2018/2019

Au vu des documents fournis par le Pôle financier, et de la présentation de Frédéric HUGUET et Nicolas SOULÉ, **le Comité de Direction valide les tarifs 2018/2019. 1 abstention (ANNEXE 1).**

Le Comité de Direction valide à l'unanimité le taux des indemnités de remboursements Kilométriques des Officiels à 0,401 Euros. La base de remboursement sera calculée sur le trajet le plus court, via le logiciel FOOT2000.

PRESENTATION ET VALIDATION DES FRAIS OFFICIELS 2018/2019

Jean-Louis CATALAA (Président de la Commission des Délégués) et Julian GRELOT (Président du Pôle Arbitrage) soumettent la proposition du nouveau barème de déplacement des officiels pour la saison 2018/2019.

Compte tenu de la situation géographique des clubs composant les différentes poules du championnat, les deux commissions demandent la possibilité de rallonger la limite du déplacement en apportant la modification suivante :

- Actuellement : Maxi 65 kilomètres « aller » pour un montant de 52,13 Euros.
- Proposition : Maxi 80 kilomètres « aller » pour un montant de 64,16 Euros.
- Le forfait mini restant inchangé soit 34€ pour 50 kilomètres « aller »

Au vu des éléments des deux commissions, le Comité de Direction valide à l'unanimité cette demande.

Autre point soulevé en séance concernant l'affectation des délégués, le Président souhaite que, les délégués n'ayant pas de match désigné, soient affectés sur des rencontres choisies par la Commission des Délégués et de divisions inférieures en Seniors, en Féminines, en Jeunes. Leur mission devra être axée sur l'accompagnement et le soutien des clubs en terme de bon déroulement des rencontres.

Le Président propose que les frais inhérents à ces délégués ne soient pas imputés aux clubs mais pris en charge par le District de la Gironde.

Frédéric HUGUET précise que quand l'affectation d'un délégué répond à une action éligible à un contrat d'objectif, la dépense générée soit correctement fléchée vers l'action.

Dans le même état d'esprit, le Président propose la poursuite de la prise en charge du coût des délégués pour les matchs de Futsal.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité cette demande.

PRESENTATION ET VALIDATION DU TARIF DE REMBOURSEMENT DES BENEVOLES

Le Comité de Direction valide à l'unanimité le taux des indemnités de remboursement Kilométriques pour les bénévoles des commissions à 0,401 Euros.

Comme pour les officiels, la base de remboursement sera calculée sur le trajet le plus court, via le logiciel FOOT2000.



COMITÉ DE DIRECTION

PROPOSITION DE MODIFICATION REGLEMENTAIRE - COMPETITIONS FEMININES

Conformément au Paragraphe A des Règlements Sportifs du District de la Gironde, (en cas de force majeure), le Comité de Direction du District pourra prendre toute mesure utile au bon déroulement des compétitions sportives.

« PROPOSITION DE MODIFICATION REGLEMENTAIRE

IV – COMPETITIONS FEMININES - ARTICLE 3 – CHAMPIONNAT

Pour la saison 2018 - 2019 un championnat Seniors Féminin à 11 en deux phases

- **Une première phase de brassage** composée de deux poules de 8 équipes, match aller uniquement
- **Une seconde phase** composée de deux poules, en formule championnat avec des matchs aller/retour
Départemental 1 (D1F) : 1 poule de 7 équipes
Les 3 premières de chaque poule des brassages et la meilleure quatrième (elle est déterminée par le calcul du quotient – Article 8 des règlements sportifs du District)
Départemental 2 (D2F) : 1 poule de X équipes
Les équipes classées de la quatrième à la septième place des brassages (hormis le meilleur quatrième qui évoluera en D1).

A la fin de la seconde phase, trois accessions du championnat D1F vers la R2 LFNA, en fin de saison 2018/2019.

Le titre de Champion de Gironde Seniors F à 11 sera décerné à l'équipe du District de la Gironde la mieux classée à l'issue de la compétition en D1F. »

Au vu des éléments le Comité de Direction valide à l'unanimité cette modification réglementaire utile au bon déroulement des compétitions sportives féminines.

Fin de séance à 19 heures.

Le Secrétaire Général
Joël LALANNE

Le Président du District
Alexandre GOUGNARD

COMITÉ DE DIRECTION

ANNEXE 1

Motifs	Joueurs			Dirigeants
	A	B	Total = A + B	C
Amendes Disciplinaires				
Avertissement confirmé 1 ^{er}		10,50 €	10,50 €	
Avertissement confirmé 2 ^e		10,50 €	10,50 €	
Avertissement confirmé 3 ^e / un match automatique	Suspension automatique : 20 €	10,50 €	30,50 €	
Suspension 1 match ferme	Carton rouge : 21 €uros	40,00 €	61,00 €	60,00 €
Suspension 2 matchs		60,00 €	81,00 €	90,00 €
Suspension 3 matchs		70,00 €	91,00 €	105,00 €
Suspension 4 matchs		85,00 €	106,00 €	127,50 €
Suspension de 5 ou 6 matchs		100,00 €	121,00 €	150,00 €
Suspension de 7 ou 12 matchs		150,00 €	171,00 €	225,00 €
Suspension 6 mois à 1 an		200,00 €	221,00 €	300,00 €
Suspension 1 à 2 ans		300,00 €	321,00 €	450,00 €
Suspension 2 ans et plus		400,00 €	421,00 €	600,00 €
Equipe à l'origine de l'arrêt d'une rencontre			250,00 €	250,00 €
Arrêt pour bagarre générale (pour chaque équipe)		250,00 €	250,00 €	
Envahissement du terrain par spectateurs		100,00 €	100,00 €	
Propos injurieux	Carton rouge : 21 €uros	100,00 €	121,00 €	150,00 €
Menaces / intimidation à officiel		150,00 €	171,00 €	225,00 €
Bousculade sur officiel, crachats		200,00 €	221,00 €	300,00 €
Coup sur officiel sans ITT		300,00 €	321,00 €	450,00 €
Coup sur officiel avec ITT inférieure ou égale à 8 jours		400,00 €	421,00 €	600,00 €
Coup sur officiel avec ITT supérieure à 8 jours		500,00 €	521,00 €	750,00 €
Avertissement à un dirigeant ou éducateur				50,00 €
Blâme à un dirigeant ou éducateur				
Clubs				
Rappel à l'ordre aux devoirs des, Président, Capitaine, dirigeant, éducateur et suiveurs.	A l'appréciation des commissions suivant la faute commise.			
Rappel à l'ordre aux devoirs des, arbitres et commissaires au terrain.	A l'appréciation des commissions suivant la faute commise.			
Rappel à l'ordre police des terrains et équipes.	A l'appréciation des commissions suivant la faute commise.			
Suspension de terrains avec sursis	A l'appréciation des commissions suivant la faute commise.			
Suspension de terrains ferme	A l'appréciation des commissions suivant la faute commise.			

COMITÉ DE DIRECTION

Feuilles de Matches		FEUILLES DE MATCHS
Feuille de match mal remplie, et/ou non conforme	10,00 €	
Feuille de match de complaisance	300,00 €	
Feuille de match falsifiée	300,00 €	
Défaut d'enregistrement de résultat	10,00 €	
Feuille de match en retard (sous huitaine)	40,00 €	
Feuille de match en retard (+ 15 jours)	80,00 €	
FMI transmise hors délai	40,00 €	
Forfait U19/Séniors		FORFAITS
Forfait match (1 ^{er} et 2 ^{ème})	50,00 €	
Forfait sur 3 dernières rencontres (1 ^{er} et 2 ^{ème})	250 €uros par journée	
3 ^{ème} forfait donnant lieu à un Forfait Général réglementaire	250,00 €	
Forfait Général volontaire du club	250,00 €	
Forfait sur rencontre de coupes avant 1/4 finale Phase préliminaire	80,00 €	
Forfait sur rencontre de coupes à partir 1/4 finale phase finale	120,00 €	
Forfait coupe championnat absence en finale	240,00 €	
Forfait U15/U17		
Forfait match (1 ^{er} et 2 ^{ème})	50,00 €	
Forfait sur 3 dernières rencontres (1 ^{er} et 2 ^{ème})	150 €uros par journée	
3 ^{ème} forfait donnant lieu à un Forfait Général réglementaire	150,00 €	
Forfait Général volontaire du club	150,00 €	
Forfait sur rencontre de coupes avant 1/4 finale Phase préliminaire	80,00 €	
Forfait sur rencontre de coupes à partir 1/4 finale phase finale	120,00 €	
Forfait coupe championnat absence en finale	240,00 €	
Forfait U13		
Forfait match (1 ^{er} et 2 ^{ème})	40,00 €	
Forfait sur 3 dernières rencontres (1 ^{er} et 2 ^{ème}) sauf sur les brassages 1 et 2	100 €uros par journée	
3 ^{ème} forfait donnant lieu à un Forfait Général réglementaire	100,00 €	
Forfait Général volontaire du club	100,00 €	
Forfait sur plateaux foot animation		
Absence club non justifiée et club organisateur non prévenu 48h avant	30,00 €	
Non-participation d'un club aux journées organisées par le District (JND, Festival U13, rentrée du Foot, etc.)	100,00 €	
Frais disciplinaires et Droits d'appel		FRAIS DISCIPLINAIRES ET DROITS D'APPEL
Frais de constitution de dossier (club à l'origine du dossier)	15,00 €	
Droit d'Appel	80,00 €	
Droit de réclamation d'avant match (<i>confirmation réserve</i>)	25,00 €	
Droit de réclamation d'après match	50,00 €	
Droit d'évocation	50,00 €	
Affaire mise en instruction	50,00 €	
Absence non justifiée d'un officiel convoqué par la CdD	50,00 €	
Absence non justifiée d'un club convoqué par la CdD	80,00 €	
Absence non justifiée d'un club convoqué par la CdD récidive	120,00 €	
Pas de réponse suite à une demande officielle du District (rapport, renseignements, etc.)	20,00 €	
Absence non justifiée ou tardive entraînant report de décision	120,00 €	
2ème convocation	30,00 €	

COMITÉ DE DIRECTION

Divers		
Modification d'une date de match hors des délais réglementaires	40,00 €	
Modification d'une date de match sans autorisation (<i>frais à chaque club</i>)	80,00 €	
Modification d'une date de match sans autorisation (<i>frais à chaque club</i>) <i>match jeunes jusqu'à U15</i>	50,00 €	
Absence aux AG ou réunions programmées	100,00 €	
Absence non justifiés de joueur sélectionné en stage ou sélection	80,00 €	
Adhésion club	75 €uros par club	
Club en infraction au statut de l'arbitrage - 1 ^{ère} année	50,00 €	CLUB EN INFRACTION AUX STATUTS
Club en infraction au statut de l'arbitrage - 2 ^{ème} année	100,00 €	
Club en infraction au statut de l'arbitrage - 3 ^{ème} année	150,00 €	
Club en infraction avec les obligations des jeunes - 1 ^{ère} année	50,00 €	
Club en infraction avec les obligations des jeunes - 2 ^{ème} année	100,00 €	
Club en infraction avec les obligations des jeunes - 3 ^{ème} année	150,00 €	
Club en infraction avec les obligations des jeunes - 4 ^{ème} année	200,00 €	
Absence de l'éducateur désigné sur le banc de touche (amende par rencontre)	40,00 €	
Arbitrage par une personne non licenciée	80,00 €	
Non présentation d'un joueur à une journée de détection (<i>// joueur</i>)	50,00 €	
Joueur non qualifié le jour de la rencontre, ou non licencié	60,00 €	
Joueur muté club en infraction avec statut de l'arbitrage	60,00 €	
Joueur ayant qualité d'équipier supérieur en surnombre	100,00 €	
Educateur ou dirigeant suspendu sur feuille de match	100,00 €	
Equipe refusant de disputer une rencontre faute d'officiel	100,00 €	
Equipe quittant le terrain avant la fin d'un match sans raison valable	120,00 €	
Joueur suspendu le jour de la rencontre (action délibérée)	150,00 €	
Joueur à 2 rencontres en moins de 48 H	150,00 €	
Participation d'un joueur sénior foot loisirs (etc.) non licencié	150,00 €	
Tournoi organisé sans homologation	150,00 €	
Equipe participant à un match amical à la place d'une rencontre officielle	250,00 €	
Fausse licence / fraude sur identité	300 €uros par licence	
Rencontre sur un terrain non classé ou homologué	A l'appréciation du Comité de Direction	
Non fourniture des ballons (art 10.2 reg Coupe SKODA)	A l'appréciation du Comité de Direction	
Non-respect obligation nombre de dirigeants. Par dirigeant manquant	50,00 €	
Membres (km A/R)	0,401 €	
Amendes financières pour les arbitres		
Manquement administratif (non-respect du délai de prévenance des indisponibilités, retard ou non envoi de rapport, non réponse à un courriel, etc.)	20,00 €	AMENDES POUR LES ARBITRES
Retard de plus de 15 minutes sur l'heure d'arrivée à un match	15,00 €	
Indisponibilité tardive 48h avant la rencontre	34,00 €	
Absence non excusée à un match	50,00 €	
Absence non excusée à un match avec une observation programmée	80,00 €	
Absence non excusée à une convocation (CDA, Discipline, Appel, aux formations et perfectionnement, etc.)	50,00 €	
<i>Les sommes seront retenues sur les virements mensuels aux intéressés</i>		